CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE FLAMANVILLE

Procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

Membres en exercice : 11 Date de la convocation : 21/05/2024 Présents : Date d'affichage : 21/05/2024

Votants:

Le mardi 28 mai de l'année deux mille vingt-quatre, à 19 heures, Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Alain PETIT, Maryse FONTENAY, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Nicolas BUNIAS, Jocelyne DUCOUROY, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Christophe CHOLLET, Olivier LETELLIER.

Absent(s): Dominique SURAIS

Pouvoir : Dominique SURAIS donne pouvoir à Alain PETIT

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance :

Jocelyne DUCOUROY est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024 est lu et approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – PRISE DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L5214-1 à L5214-29;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Plateau de Caux ;

Vu la compétence de la Communauté de communes « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions communautaires » ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 modifiée pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, et notamment l'article 136 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 avril 2024 approuvant la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et adoptant le projet de modification des statuts de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à la prise de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et à la modification des statuts de la communauté de communes,
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services préfectoraux et de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LE CENTRE DE LOISIRS « MALTAVILLA » POUR JUILLET ET AOUT

Suite à la demande du centre de loisirs « Maltavilla » basé à Motteville et au vu des éléments donnés, il est proposé de verser une subvention forfait pour les mois de juillet et août de 700 €uros.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le versement de la subvention forfaitaire de 700 €uros au centre de loisirs de « Maltavilla »
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

LOCATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET MAINTENANCE

Le matériel informatique devenant vieillissant, Monsieur le Maire propose de louer le matériel informatique auprès de l'entreprise MSI2000 ainsi que de la maintenance.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Accepte la proposition de louer le matériel informatique et la maintenance par l'entreprise MSI2000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Nombre de voix pour : 11 Nombre de voix contre : 0 et Nombre d'abstentions : 0

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE SCRUTIN DU 09 JUIN 2024 EUROPEENNES

Il est rappelé que le bureau de vote doit être composé au minimum :

- D'un Président dont la présence est obligatoire durant toute la durée du scrutin, il a donc la possibilité de nommé un suppléant.
- D'un secrétaire qui ne fait pas parti des présents obligatoires.

- Deux assesseurs au minimum.

Le Président : Monsieur Emmanuel FECAMP Le Président suppléant : Monsieur Benoit LEMERCIER

Le secrétaire : Maryse FONTENAY

Les assesseurs : Benoît LEMERCIER,

Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Nicolas BUNIAS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY

Pour le Scrutin du 09 juin 2024 la présence des assesseurs sera répartie de manière suivante :

De 8h00 à 11h00	De 11h00 à 13h00	De 13h00 à 15h00	De 15h00 à 18h00
Martine	Mickaël	Emmanuel	Maryse
Olivier	Christophe Benoit	Dominique	Jocelyne
Emmanuel		Maryse	Emmanuel
Ellillalluei			Nicolas

Dépouillement : 3 personnes Nicolas Mickaël et Emmanuel

Assesseurs: Maryse, Martine et Jocelyne + Président du bureau de vote: Emmanuel

PERMANENCE MAIRIE JUILLET 2024

	17H00 /19H00	17H00 /19H00	17H00/ 19H00	17h00 /19h00	17h00/19h00
	MARDI	MARDI	MARDI	MARDI	MARDI
NOMS	02/07/2024	09/07/2024	16/07/2024	23/07/2024	30/07/2024
ALAIN PETIT	X		X	X	
BENOIT LEMERCIER	X				
MARYSE FONTENAY		X			X
EMMANUEL FECAMP			X	x	
CHRISTOPHE CHOLLET		X			
MICKAËL ANQUETIL	x				х
MARTINE DUFILS		X		x	
DOMINIQUE SURAIS					
NICOLAS BUNIAS					x
OLIVIER LETELLIER					
JOCELYNE DUCOUROY			X		

Présence obligatoire du maire ou un adjoint et d'un conseiller

PERMANENCE MAIRIE AOUT 2024

	17H00 /19H00
	MARDI
NOMS	06/08/2024
ALAIN PETIT	X
BENOIT LEMERCIER	X
MARYSE FONTENAY	X
EMMANUEL FECAMP	X
CHRISTOPHE CHOLLET	X
MICKAËL ANQUETIL	X
MARTINE DUFILS	X
DOMINIQUE SURAIS	X
NICOLAS BUNIAS	X
OLIVIER LETELLIER	X
JOCELYNE DUCOUROY	X

Présence obligatoire du maire ou un adjoint et d'un conseiller

QUESTIONS DIVERSES:

- L'acquisition de nouvelles chaises de couleur grise et d'un chariot pour la salle communale auprès de l'entreprise Julien